



CHIMIE ENERGIE  
CENTRE VAL DE LOIRE

Novo Nordisk

# L'heure du Bilan !

Le 23 Novembre 2015

## Voilà ce que la Cfdt Novo Nordisk a fait durant 3 ans :

- **Nous avons signé les accords sur l'intéressement et la participation aux bénéfices :**
  - Une augmentation significative de la participation aux bénéfices a été obtenue,
  - L'enveloppe globale de l'intéressement a été augmentée, malgré un PDP non atteint.
- **Nous avons signé l'accord sur l'organisation du travail :**
  - Avant tout le monde, la **CFDT** savait que les conditions de travail étaient plus favorables en 5x8 qu'en 3x8 sur 5 jours. Nous sommes heureux de voir qu'aujourd'hui une très grande majorité de salariés pratiquant le 5x8 souhaite rester sur cette rotation, et que les syndicats qui n'ont pas suivi la CFDT sur cette voie, défendent aujourd'hui cet accord signé il y a 2 ans uniquement par la CFDT.
- **Formation de vos représentants et Amélioration du dialogue social :**
  - La CFDT sait qu'il est nécessaire d'avoir des élus formés afin d'améliorer la qualité du dialogue social.
- **Actions des élus CFDT au CE :**
  - Amélioration de la gestion du Comité d'Entreprise : Avec la mise en place du nouveau site Internet, la comptabilité est conforme aux attentes réglementaires et validé par un Expert-Comptable agréé.
  - Reprise du contrat de distribution automatique et gestion des salles de pauses : En accord avec l'employeur, les élus CFDT ont mis en place la gratuité du café et des fruits.
  - Mise en place de magazine dans les salles de pause afin d'améliorer votre quotidien.
  - Développement de la billetterie : Le élus CFDT ont à cœur qu'il y ait une offre de billetterie diversifiée et abondante. Le budget accordé à cette activité a été en forte hausse ces 3 dernières années.
  - Ouverture régulière du CE : Au quotidien, nous avons tous des contraintes professionnelles. Les élus CFDT font leur maximum pour être présents au guichet du CE.
  - Développement du sport d'entreprise et création de diverses sections sportives.
- **Actions des élus CFDT aux DP :**
  - Assistance des salariés dans leurs difficultés quotidiennes : Questions diverses, problèmes temporaire, entretien disciplinaire, vos élus DP CFDT vous ont accompagnés.
- **Actions des élus CFDT au CHSCT :**
  - Expertise sur l'impact santé des différents rythmes de travail : Lors de l'accord sur l'organisation de travail, le rapport demandé par les élus CFDT a été mis à disposition des salariés. Ce dernier vous a permis d'appréhender les changements.
  - Enquête de terrain : Des investigations ont été menées par les élus CFDT sur les difficultés rencontrées par les salariés entre autre sur NNP2, au CQ, à l'AQ et au Magasin. Ces actions ont permis une meilleure remontée des problèmes sur ces services vers la direction.
  - Action des élus CFDT sur la gestion des places de stationnement handicapé.
  - Implication dans le projet de mise en place des caméras : Les conditions d'utilisation ont été définies avec la direction afin d'améliorer la qualité tout en préservant les conditions de travail des salariés.





# Vrai – Faux ...

## Si je me syndique à la CFDT je prends un risque !



Faux

**L'adhésion à une organisation syndicale est un droit** (Article 6 du préambule de la Constitution et article L 2141-4 du Code du Travail).

**L'adhésion est confidentielle.** Le fichier de la CFDT est sécurisé. (Seuls les dirigeants du Syndicat et le Délégué Syndical connaissent l'identité des adhérents).

## Se syndiquer à la CFDT ça coute cher !



Faux

**A la CFDT, le montant de la cotisation est basé sur le salaire et correspond à 0,75% du salaire annuel net imposable divisé par 12.** (La cotisation mensuelle d'un salarié dont le salaire est de 1500 €/mois est de 11,25€).

**La cotisation syndicale fait l'objet d'une réduction ou d'un crédit d'impôts de 66% des montants réglés.** La cotisation d'un salarié dont le salaire mensuel est de 1500€ lui revient en fait à 3,82€ (34% de 11,25€).

## Se syndiquer à la CFDT ça prend du temps !



Faux

**Le fait d'être adhérent(e) à une organisation syndicale ne prend pas de temps en soi.** Le seul temps que nous vous encouragerons à y consacrer sera celui lié à la lecture des informations qui vous seront envoyées.

**Lors des négociations importantes vous pourriez être invités à des réunions d'information en dehors de l'entreprise.**

Libre à vous d'y participer.

## Etre syndiqué à la CFDT c'est être obligé de faire grève !



Faux

**D'une part, il est très rare que la CFDT appelle les salariés à cesser le travail.**

**D'autre part, si le droit de grève est un droit constitutionnel, c'est avant tout un droit individuel.** Libre à vous de participer ou non.

## Si je me syndique à la CFDT, j'ai des droits supplémentaires !



Vrai

**Au sein de la CFDT : Les adhérent(e)s bénéficient d'un ensemble de droits** (information, formation, conseil et assistance juridique, tarifs privilégiés, etc ...).

**Au sein de l'entreprise : Il est démontré que dans les entreprises où sont présentés des organisations syndicales (et principalement la CFDT) les acquis sociaux sont plus importants que dans les autres entreprises.**

## Si je m'engage avec la CFDT, je suis protégé !



Vrai

**Au-delà des aides, de l'accompagnement et du soutien au quotidien, la CFDT défend tous ses adhérents et ses militants contre les risques de répression syndicale.**

**Le code du travail interdit à l'employeur de licencier un salarié mandaté ou élu sans son autorisation préalable.** (Ceci évite les licenciements à la tête du client).